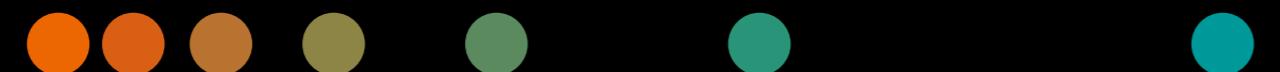


Charte de bonne conduite dans les affaires Siemens Healthineers

Nous façonnons l'innovation dans la santé.

Pour chacun. Où qu'il soit.

siemens-healthineers.com/BCG



Charte de bonne conduite dans les affaires

🏠 Sommaire

Préambule

Bernd Montag
Dagmar Mundani & Benedikt Knothe

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

Nos principes fondamentaux

- A | Notre comportement**
Respect
Diversité, équité et inclusion
Confiance
- B | Notre travail d'équipe**
Respect
Diversité, équité et inclusion
Confiance
- C | Protection de notre entreprise**

Notre responsabilité

- D | Notre responsabilité en tant que manager**
- E | Respect de l'autre**
Conditions de travail de base
Santé & bien-être, sécurité au travail et sécurité personnelle
- F | Nos marchés**
Concurrence loyale
Respect des lois antitrust et concurrence loyale
Commerce et contrôle des exportations
Action collective
- G | Notre entreprise**
La marque Siemens Healthineers
Conflits d'intérêt
Lutte contre le blanchiment d'argent
Intégrité financière
Délit d'initié
Les actifs de l'entreprise
Protection des données personnelles

H | Notre portefeuille

Conformité technique

I | Nos partenaires

J | Société et environnement

Développement durable

Droits humains

Environnement

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

Charte de bonne conduite dans les affaires

Préambule

Chères et chers Healthineers,

Nous façonnons l'innovation dans la santé. Pour chacun. Où qu'il soit.

Notre raison d'être s'accompagne d'un haut niveau de responsabilité envers la société, les patients, les clients, les partenaires, les actionnaires et envers chacun d'entre nous au sein de l'équipe Healthineers. Nous voulons être un partenaire de confiance pour toutes les parties prenantes et un acteur loyal vis-à-vis de la concurrence. Nous nous efforçons chaque jour à respecter les normes éthiques et morales les plus élevées. „Nous assumons nos responsabilités“ est l'une de nos valeurs cardinales et ce n'est que si nous appliquons cette valeur, dans notre travail au quotidien et dans le respect des règles, que nous atteindrons notre objectif de manière durable. Engageons nous ensemble sur la voie du succès - pour le bénéfice de nos clients et de leurs patients.

Pour tous nous aider dans cet effort quotidien, la Charte de bonne conduite dans les affaires a été rédigée par des Healthineers pour les Healthineers. Elle définit le cadre de nos interactions avec les clients, les partenaires, les actionnaires et les uns envers les autres. J'attends de vous que vous la lisiez et que vous l'appliquez dans votre travail quotidien.

Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à votre manager, à l'équipe Legal et Compliance ou à l'équipe des Ressources Humaines. A chaque fois que vous avez le sentiment que quelque chose n'est pas conforme à notre Code de bonne conduite dans les affaires, signalez-le par l'un des canaux de signalement prévus à cet effet.


Bernd Montag
CEO Siemens Healthineers



Charte de bonne conduite dans les affaires

Préambule

Chers Healthineers,

Façonner l'innovation dans la santé est un objectif important et noble. Pour cela, chez Siemens Healthineers, nous nous devons de toujours suivre l'évolution des technologies de pointe, pour le bien de tous les patients. Mais peu importe la rapidité et l'avancée de nos progrès, peu importe l'audace dont nous faisons preuve, ce sera toujours sur la base de nos valeurs.

Notre Charte de bonne conduite dans les affaires est notre pierre angulaire lorsqu'il s'agit de respecter la loi et l'éthique des affaires dans notre travail au quotidien. Il s'agit d'une ressource cruciale qui vous permettra de :

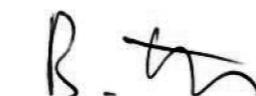
- Respecter les lois, les réglementations, les politiques et procédures de Siemens Healthineers en vigueur ;
- Promouvoir l'intégrité et les normes de conduite les plus élevées ;
- Faire face aux situations que vous pourriez rencontrer dans le cadre de votre travail ;
- Comprendre l'importance de s'exprimer et connaître les différents canaux disponibles pour s'exprimer et signaler des problèmes.

Notre Charte de bonne conduite s'adresse à tous les collaborateurs de Siemens Healthineers. Nous devons la respecter dans tous les aspects de notre travail au quotidien. Il est de notre responsabilité de la faire vivre. Rapprochez-vous de l'équipe Legal & Compliance si vous avez des questions.

Cordialement,



Dagmar Mundani
Head of Legal & Compliance
at Siemens Healthineers



Benedikt Knothe
Head of Compliance
at Siemens Healthineers



Benedikt Knothe, Dagmar Mundani

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?



La voie de la conformité
Notre Charte de bonne conduite dans les affaires est la boussole qui guide nos pas sur la voie de la conformité. Elle définit les attentes et les obligations de chacun en matière de comportement.



Notre héritage
Fondé sur une histoire d'innovation, nous sommes un acteur mondial doté d'un solide héritage : nous repoussons les limites de la technologie médicale depuis plus de 125 ans et continuerons à le faire dans les domaines de l'imagerie, du diagnostic et du traitement du cancer.

Notre objectif

**Nous façonnons l'innovation dans la santé.
Pour chacun. Où qu'il soit.**

Nos valeurs

Guidés par nos valeurs, nous construisons une culture plus inclusive, embrassant la diversité sous toutes ses formes, à tous les niveaux de notre entreprise.

Nous favorisons l'écoute



Nous réussissons ensemble



Nous apprenons avec passion



Nous avançons avec audace



Nous assumons nos responsabilités



Nos atouts uniques

Ils nous permettent de nous démarquer de la concurrence et de participer activement à la transformation des soins de santé :

- Jumeau numérique du patient
- Thérapie de précision
- Digital, données et IA



Notre stratégie

Forts de notre raison d'être, de nos valeurs et de nos atouts uniques, nous entendons franchir une nouvelle étape dans l'évolution de notre entreprise, en accompagnant encore plus de clients et de patients, et en nous fixant des objectifs encore plus ambitieux :

- Lutter contre les maladies les plus graves : cancer, maladies cardiovasculaires et neurovasculaires.
- Améliorer l'efficacité des processus
- Élargir l'accès aux soins



Notre responsabilité

Le développement durable étant une priorité pour notre entreprise, nous concentrons nos efforts sur :

- l'amélioration de la qualité de vie par l'accès aux soins
- la contribution à un environnement régénératif et sain
- la promotion de la diversité, l'équité et l'inclusion



En tant que membre du Pacte mondial des Nations Unies, notre contribution aux objectifs de développement durable des Nations Unies comprend des objectifs de réduction des émissions approuvés par l'initiative Science Based Targets (SBTi).



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

Nos principes fondamentaux

Nos principes fondamentaux guident nos décisions et notre comportement général en tant que collaborateurs de Siemens Healthineers





Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

A | Notre comportement

Nous adoptons une conduite irréprochable

Nous nous conformons aux lois en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités et respectons les règlements, procédures et contrôles internes à notre entreprise.

Membre de plusieurs associations industrielles de premier plan à travers le monde, Siemens Healthineers s'engage à respecter leurs différents codes de conduite tout en contribuant à les façonner.

Bien que ces codes n'aient pas force de loi, ils fournissent à l'industrie et aux salariés des lignes directrices utiles aux interactions avec les prestataires de soins.

Nous devons connaître et respecter les lois, les codes et les règlements internes qui régissent notre travail quotidien. En cas de doute ou de question, nous devons contacter le département Legal & Compliance.

Nous révisons régulièrement nos connaissances et notre compréhension de la Charte de bonne conduite dans les affaires dans la mesure où elle s'applique à notre travail.

Lorsque nous prenons des décisions au nom de Siemens Healthineers, nous devons toujours nous poser les questions suivantes :

- Est-ce bénéfique pour Siemens Healthineers ?
- Est-ce cohérent avec les valeurs de Siemens Healthineers ?
- Est-ce légal ?
- Est-ce conforme aux Codes de conduite applicables et à nos règlements internes ?
- Si nos actions (ou celles de nos partenaires) étaient rendues publiques, cela aurait-il un impact positif sur notre marque ?
- Suis-je prêt à assumer personnellement la responsabilité de cette décision ?

Qu'est-ce qu'un « prestataire de soins » ?

Le terme « prestataire de soins » désigne les particuliers (professionnels de santé) ainsi que les institutions (établissements de soins) qui fournissent des services de santé aux patients.

Les prestataires de soins comprennent les médecins, les infirmières et les techniciens de laboratoire ainsi que les hôpitaux, les cliniques et les laboratoires conformément à la législation locale applicable.

Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

✓ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

✓ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➢ Respect de l'autre | E

➢ Nos marchés | F

➢ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➢ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

A | Notre comportement

Nous adoptons une conduite irréprochable



En cas d'infractions, quelles sont les conséquences éventuelles pour notre entreprise et pour nous-mêmes en tant que collaborateurs ?

En cas d'infractions, quelles sont les conséquences éventuelles pour notre entreprise et pour nous-mêmes en tant que collaborateurs ?

Les violations de la loi ou le non-respect de nos règlements internes peuvent avoir de graves conséquences pour notre entreprise et le ou les collaborateurs responsables.

Ces conséquences peuvent être, pour chacun d'entre nous :

- des mesures disciplinaires
- des amendes et dommages-intérêts
- des peines d'emprisonnement

Pour notre entreprise :

- une atteinte à notre marque, à notre réputation et à notre valeur sur le marché
- des amendes et dommages-intérêts importants
- une réduction des bénéfices (restitution des gains)
- une exclusion des marchés publics et privés

Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

B | Notre travail d'équipe

Nos valeurs clés pour une collaboration réussie

Le respect

Nous respectons la dignité personnelle, la vie privée et les droits de chacun. Nous pensons que la diversité et l'inclusion enrichissent notre environnement de travail. Nous travaillons ensemble sans distinction d'origine ethnique, de culture, de religion, d'âge, de handicap, de sexe, d'identité de genre, d'expression de genre, d'orientation sexuelle ou de toute autre caractéristique faisant l'objet d'une protection juridique.

Nous ne tolérons aucune discrimination ni aucune forme de harcèlement, d'intimidation ou de comportement inapproprié à l'égard d'individus ou de groupes. Nous avons le droit de dire à une personne qui nous harcèle que son comportement n'est pas le bienvenu et/ou de faire part de notre inquiétude à notre manager, aux RH ou via la hotline mondiale de lancement d'alerte "Let Us Know".

Nous appliquons ces principes de respect les uns envers les autres ainsi qu'envers les tiers avec lesquels nous interagissons, notamment nos fournisseurs, nos clients et nos partenaires commerciaux. Nous attendons en retour que ces principes soient respectés par ces tiers.

Diversité, équité et inclusion

Nous pensons que la diversité, l'équité et l'inclusion enrichissent notre lieu de travail.

L'innovation est alimentée par la diversité de pensée, les environnements inclusifs et le sentiment d'appartenance des collaborateurs.

Nous sommes fiers d'être une entreprise dont le conseil d'administration, l'équipe de direction et les collaborateurs apportent des expériences diverses à notre travail.

La diversité, l'équité et l'inclusion sont des éléments importants de notre culture et, en travaillant ensemble, nous pouvons favoriser un environnement diversifié et inclusif. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à mesurer régulièrement ces aspects dans nos enquêtes auprès des collaborateurs et à agir en fonction des résultats par le biais de programmes à l'échelle de l'entreprise et de l'engagement citoyen. Nous nous efforçons d'éliminer les préjugés inconscients de tous les processus relatifs aux talents et d'attirer et de retenir des talents de tout horizon à tous les postes.



Voici quelques exemples de comportement inacceptable :

- Support de communication susceptible d'offenser des personnes appartenant à un groupe ethnique spécifique, de nationalité ou d'origine culturelle différentes, diffusé ou affiché dans l'environnement de travail (par exemple, sur le bureau ou dans les casiers)
- Insinuations ou commentaires hostiles ou irrespectueux vis-à-vis des personnes handicapées
- Harcèlement ou violence sexiste, y compris agressions, avances non désirées, remarques ou plaisanteries déplacées
- Affichage d'images ou d'objets offensants ou inappropriés, notamment ceux à contenu graphique explicite (par exemple, sexuel ou violent).
- Traiter les autres différemment en fonction de leur réaction à des avances non désirées.
- Exclusion des discussions ou réunions de groupe ou isolement social



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

B | Notre travail d'équipe

Nos valeurs clés pour une collaboration réussie

Nous interagissons les uns avec les autres de manière respectueuse et fiable.

La confiance

Nous sommes ouverts et honnêtes dans notre travail au quotidien. Nous prenons nos responsabilités avec sérieux, nous sommes fiables et nous ne faisons que des promesses que nous pouvons tenir.

Nous sommes sincères. Nous aidons à clarifier et éliminer les carences, les problèmes et les malentendus éventuels. Nous nous efforçons de répondre à la confiance que nous accordent nos clients et leurs patients.

Nous faisons tous des erreurs au travail. Nous encourageons une culture où nous apprenons de nos erreurs et nous nous efforçons de ne pas les répéter. Nous traitons ouvertement les erreurs, nous les commentons et sollicitons les retours de la part des managers, des pairs et des collaborateurs. C'est le meilleur moyen d'apprendre de nos erreurs et d'éviter qu'elles ne se reproduisent.

Bien que la plupart de nos erreurs soient mineures, certaines peuvent avoir des conséquences graves et doivent être signalées.

Que devons-nous faire si nous constatons une violation de la Charte de bonne conduite dans les affaires ?

Nous ne détournons pas le regard lorsque nous identifions d'éventuelles violations de la Charte de bonne conduite dans les affaires, même si elles ne nous concernent pas personnellement. Notre entreprise dispose de nombreux moyens pour signaler d'éventuelles violations de la Charte de bonne conduite dans les affaires (voir le chapitre « Nos procédures de signalement »). Dans de nombreux cas, il est important de donner l'alerte rapidement afin d'éviter ou de minimiser les préjudices ou les conséquences négatives pour l'entreprise et ses collaborateurs.

“L'intégrité personnelle, la transparence et le courage sont les piliers essentiels d'une organisation éthique. Nous nous efforçons de créer un environnement dans lequel les collaborateurs sont encouragés et se sentent en sécurité pour dénoncer les comportements et les actions qui ne sont pas conformes à nos valeurs fondamentales ou qui enfreignent notre Charte de bonne conduite dans les affaires. L'engagement individuel de chaque employé à respecter ces valeurs et à préserver notre entreprise afin de façonner le type d'entreprise dont nous voulons tous faire partie.”

Darleen Caron

CHRO & Labor Director, Siemens Healthineers

Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

C | La protection de l'entreprise

Nous protégeons notre entreprise

Nous protégeons et promouvons notre réputation et nos valeurs. Elles sont essentielles à notre réussite commerciale et assurent la pérennité de notre entreprise. Si nous agissons de manière illégale ou inappropriée, nous risquons de causer de graves préjudices à notre entreprise.





Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

Notre responsabilité



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

D | Notre responsabilité en tant que managers

Nos managers montrent l'exemple et donnent le ton depuis le sommet de la hiérarchie.

En tant que managers, nous avons la responsabilité de prendre au sérieux notre devoir de vigilance à l'égard des collaborateurs qui nous sont rattachés:

Nous créons un environnement de travail où règne la confiance et nous sommes disponibles pour discuter des incertitudes, des questions et des préoccupations professionnelles ou personnelles des collaborateurs.

Nous donnons le bon exemple et veillons à ce que nos équipes comprennent l'importance d'agir conformément à la Charte de bonne conduite dans les affaires.

Nous prenons au sérieux les indices d'une éventuelle mauvaise conduite et les signalons sous la forme appropriée.

Nous protégeons l'identité des collaborateurs qui signalent une faute potentielle et les protégeons contre les représailles ou d'autres conséquences négatives.

Nous nous acquittons de nos tâches d'organisation et de supervision.

Les responsabilités et devoirs particuliers des managers ne nous dispensent pas de nos propres responsabilités en tant que collaborateurs. Nous travaillons ensemble pour respecter la loi et nos règles internes.



Quelles sont nos obligations en matière d'organisation et de surveillance ?

- Nous recrutons soigneusement nos collaborateurs en fonction de leurs qualifications professionnelles, de leurs compétences et de leurs aptitudes (devoir de sélection).
- Nous définissons les tâches contraignantes de manière précise et complète, en particulier en ce qui concerne le respect des exigences légales (devoir de donner des instructions).
- Nous veillons à ce que le respect des exigences légales soit contrôlé en permanence (devoir de contrôle).
- Dans nos activités quotidiennes, nous communiquons de manière cohérente l'importance d'une conduite responsable des affaires, du respect des exigences légales et des conséquences de nos fautes (devoir de communication).



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

▼ Respect de l'autre | E

Conditions de travail de base

Santé & bien-être, sécurité au travail et sécurité personnelle

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

E | Respect de l'autre

Conditions de travail de base

Siemens Healthineers encourage une coopération loyale entre la direction, les salariés et les représentants des salariés et protège les droits fondamentaux de ses salariés.

Aucune discrimination ni mesure de représailles

Les principes d'égalité de chances et de traitement sont garantis sans distinction d'origine ethnique, de culture, de religion, d'âge, de handicap, de sexe, d'identité de genre, d'expression de genre, d'orientation sexuelle ou de toute autre caractéristique faisant l'objet d'une protection juridique. Conformément au droit du travail des pays dans lesquels Siemens Healthineers exerce ses activités, aucune forme de discrimination ou de harcèlement fondée sur ces caractéristiques ou toute autre caractéristique faisant l'objet d'une protection juridique, ni aucune mesure de représailles ou autre comportement inapproprié à l'encontre d'individus ou de groupes ne seront tolérés.

Libre choix du travail

Nul ne peut être employé ou forcé à travailler contre son gré. Toutes les formes de travail forcé sont interdites. Siemens Healthineers rejette toute forme d'esclavage ou de pratiques qui s'apparentent à l'esclavage.

Interdiction du travail des enfants

Le travail des enfants est strictement interdit.

Juste rémunération

Siemens Healthineers rémunère ses salariés de manière équitable pour leur travail et respecte toutes les lois applicables en matière de salaires et de rémunération, ainsi que les principes d'égalité des rémunérations pour un même travail ou placés dans une même situation.

Heures de travail

Siemens Healthineers respecte dans le monde entier les réglementations applicables en matière d'heures de travail.

Liberté d'association et droit de négociation collective

Siemens Healthineers reconnaît le droit légal des travailleurs de former des syndicats ou d'adhérer à ceux existants et de participer à des négociations collectives. Les membres d'organisations de salariés ou de syndicats ne sont ni désavantagés ni privilégiés. Siemens Healthineers coopère de manière constructive avec les salariés, les représentants des salariés et les syndicats.

Même en cas de litige, Siemens Healthineers s'efforce d'assurer une coopération durable et constructive à long terme et de trouver des solutions qui reflètent les intérêts légitimes de l'entreprise et de ses salariés.



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

▼ Respect de l'autre | E

Conditions de travail de base

Santé & bien-être, sécurité au travail et sécurité personnelle

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

E | Respect de l'autre

Santé & bien-être, sécurité au travail et sécurité personnelle

Notre santé et bien-être

Siemens Healthineers protège et promeut notre santé et notre bien-être, nous préserve des menaces pour la santé et offre un large éventail de mesures de soutien pour maintenir et promouvoir notre santé physique, sociale et mentale et notre bien-être.

Notre sécurité au travail

Notre vision est celle d'un milieu de travail sans accident et qui préserve la santé. Nous la réalisons grâce à une culture de la sécurité vécue au quotidien par nos salariés et nos managers. Des conditions et des procédures de travail sûres sont indispensables à cet effet.



Comment puis-je signaler un incident ou un accident ?

Informez toujours votre manager et/ou votre responsable EHS (Environnement, Hygiène et Sécurité). Chez Siemens Healthineers, myCority est l'outil commun de reporting pour tout type d'incidents EHS. En cas de doute, votre responsable EHS pourra vous aider. Pour plus d'informations, reportez-vous à la page intranet RH EHS mondiale.

Ce que nous faisons :

- Nous respectons les règles et procédures de sécurité
- Nous évitons les comportements à risque
- Lorsque nous avons connaissance de situations dangereuses, nous prenons rapidement les mesures qui s'imposent
- Nous signalons les conditions et comportements dangereux ainsi que les accidents évités de justesse et les incidents à nos managers, aux responsables de site ou à d'autres personnes responsables des activités EHS (Environnement, Hygiène Santé et Sécurité) via l'outil myCority.
- Nous considérons les erreurs comme des opportunités d'apprentissage dans le cadre de notre culture de la sécurité

Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

▼ Respect de l'autre | E

Conditions de travail de base

Santé & bien-être, sécurité au travail et sécurité personnelle

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

E | Respect de l'autre

Santé & bien-être, sécurité au travail et sécurité personnelle

Notre sécurité personnelle

Les collaborateurs de Siemens Healthineers ainsi que Siemens Healthineers en tant qu'entreprise sont confrontés à un large éventail de risques liés à la sécurité de l'entreprise.

Pour protéger la vie et l'intégrité physique des collaborateurs et des actifs de l'entreprise dans le monde entier, et pour garantir que les décideurs concernés sont correctement informés des risques existants et des mesures d'atténuation disponibles, des normes et des règles spécifiques doivent être respectées.

Ce que nous faisons :

- Nous nous renseignons à l'avance sur les risques de sécurité dans les pays où nous devons nous rendre et suivons les procédures et exigences de sécurité prescrites
- Ni nous ni nos collègues ne nous exposons à des dangers inutiles par un comportement imprudent ou en ignorant les règles de sécurité
- Nous réagissons rapidement face à une situation critique en contactant l'un des centres d'assistance à la sécurité des voyages (24/7) sur l'intranet ou via Travel Security App et suivons les instructions de sécurité adéquates.
- Nous signalons au plus tôt les incidents de sécurité à notre manager ou via les procédures de signalement définies

Siemens Healthineers s'engage à ce que les droits humains soient respectés lors de l'utilisation ou de l'engagement de forces de sécurité pour la protection de projets d'entreprise.



Comment Siemens Healthineers veille sur ses salariés pendant leurs déplacements professionnels, notamment dans les pays à haut risque ?

La situation sécuritaire et sanitaire d'un pays peut nécessiter des mesures spéciales de sécurité personnelle, d'assistance médicale et de protection pour les collaborateurs en voyage d'affaires.

Des processus ont été mis en place afin de promouvoir les conditions nécessaires à la sécurité des voyages d'affaires et des délégations, en particulier dans les pays où les risques pour la sécurité sont élevés. Ceux-ci incluent un outil et un processus de sécurité des voyages à l'échelle mondiale, d'une application de sécurité des voyages Travel Security App, de formations en ligne, de conseils sur divers sujets liés à la sécurité des voyages et aux soins médicaux, ou de mesures de sécurité spécifiques à certains pays.

Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

▼ Nos marchés | F

Concurrence loyale

Respect des lois antitrust et concurrence loyale

Commerce et contrôle des exportations
Action collective

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

F | Nos marchés

Nous agissons de manière juste et fiable

Concurrence loyale

Nous plaçons l'intégrité au cœur de tout ce que nous faisons. Siemens Healthineers défend une concurrence loyale dans laquelle les décisions commerciales se fondent sur les seuls critères de l'économie de marché (qualité, prix, innovation, service, etc.). La concurrence ne doit en aucun cas être faussée par des méthodes ou des moyens déloyaux.

Nous rejetons toute forme de corruption ou de pots-de-vin

Nous ne tolérons aucune corruption dans nos relations d'affaires, et ce, dans quelque pays que ce soit. Cela inclut nos interactions commerciales via nos partenaires commerciaux externes.

La corruption comprend les comportements malhonnêtes ou illégaux, notamment de la part des personnes qui exercent des pouvoirs ou prennent des décisions. Les formes les plus courantes de corruption sont les pots-de-vin, la fraude et le détournement de fonds.

Le pot-de-vin se définit comme le fait d'offrir, de promettre ou de donner de l'argent, des cadeaux ou d'autres avantages à un prestataire de soins, à un agent public ou à un employé du secteur public ou privé afin d'obtenir des avantages indus.

Le terme « agent public » désigne toute personne employée ou mandatée par une autorité publique. Cela inclut tous les fonctionnaires et employés d'institutions non gouvernementales qui sont considérés comme des agents publics conformément au droit applicable.

Des avantages – oui, mais dans une mesure raisonnable

Dans de nombreux pays, l'octroi d'avantages, tels que cadeaux, repas, voyages et hébergement, constitue un élément important des relations commerciales. Si ces avantages sont octroyés de manière déraisonnable ou inappropriée, ils peuvent influer sur la prise de décision du bénéficiaire ou donner l'impression d'une influence indue. Par conséquent, certaines juridictions interdisent les avantages dans le cadre des interactions commerciales ou exigent qu'ils soient rendus publics en vertu de lois sur la transparence propres au pays. Les codes de conduite des associations industrielles auxquelles nous adhérons peuvent également exiger de telles divulgations.



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

▼ Nos marchés | F

Concurrence loyale

Respect des lois antitrust et concurrence loyale

Commerce et contrôle des exportations
Action collective

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

F | Nos marchés

Nous agissons de manière juste et fiable

Concurrence loyale

Les avantages doivent être conformes :

- aux lois applicables
- à nos règles internes
- aux codes de conduite
- aux règles internes de l'organisation du bénéficiaire

Nos partenaires commerciaux, et notamment les prestataires de soins et les agents publics, ont généralement leurs propres règles internes qui limitent la capacité de leurs collaborateurs à accepter des avantages (personnellement ou au nom de l'employeur). Ces règles peuvent être très strictes et nous devons les connaître et les respecter.

De la même manière, nous sommes tenus de respecter nos règles internes:

- en faisant preuve de transparence et en consignant correctement les avantages dans les livres et registres de l'entreprise
- en n'octroyant que des avantages raisonnables en termes de type, de valeur, de fréquence, d'occasion et de position du bénéficiaire
- en n'offrant, ne fournissant, n'exigeant ni n'acceptant aucun avantage dans l'attente d'une quelconque contrepartie indue
- en ne donnant jamais l'impression de malhonnêteté ou d'inconvenance



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

▼ Nos marchés | F

Concurrence loyale

Respect des lois antitrust et concurrence loyale

Commerce et contrôle des exportations
Action collective

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

F | Nos marchés

Nous agissons de manière juste et fiable

Concurrence loyale



Qu'est-ce qu'un « paiement de facilitation »?

Un « paiement de facilitation » est le paiement d'une somme d'argent relativement modeste ou l'octroi de tout autre avantage, généralement à des fonctionnaires de rang inférieur, pour leur bénéfice personnel ou pour accélérer l'exécution d'un acte officiel courant normalement dû.

Les paiements de facilitation sont interdits et peuvent faire l'objet de poursuites.

Nous ne devons pas:

- Offrir ou accepter des avantages indus en échange d'avantages commerciaux ou autres
- Offrir des invitations à des événements de divertissement
- Offrir ou accepter des dons ou des sponsorings inappropriés
- Offrir ou accepter des paiements monétaires inappropriés
- Faire appel à des tiers pour mener des activités interdites ou inappropriées en notre nom
- Offrir ou accepter des paiements de facilitation.

Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

Concurrence loyale

Respect des lois antitrust

et concurrence loyale

Commerce et contrôle des exportations

Action collective

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

F | Nos marchés

Nous agissons de manière juste et fiable

Concurrence loyale

Sponsorings, dons et contributions caritatives – oui, mais uniquement pour promouvoir les objectifs de l'entreprise

Les sponsorings, les dons et les contributions caritatives sont importants pour notre engagement social et la poursuite de nos objectifs d'entreprise.

Ce que nous faisons:

Nous signalons toute activité suspectée de corruption à notre département Legal & Compliance.

Si l'entreprise fournit des sponsorings, des dons et des contributions caritatives, ceux-ci:

- doivent être soigneusement examinés afin de déterminer s'ils favorisent les objectifs légitimes de notre entreprise
- ne peuvent être promis, offerts ou réalisés dans le but d'obtenir des avantages commerciaux indus ou à d'autres fins contraires à l'éthique
- doivent être neutres sur les plans religieux et politiques
- doivent viser à renforcer notre marque ou à promouvoir nos engagements sociaux.





Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

▼ Nos marchés | F

Concurrence loyale

Respect des lois antitrust et concurrence loyale

Commerce et contrôle des exportations
Action collective

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

F | Nos marchés

Nous agissons de manière juste et fiable

Concurrence loyale

Engagement politique

Un dialogue permanent avec les décideurs politiques est essentiel à la réussite d'une entreprise internationale. Nos relations avec les hommes politiques et les partis ainsi que nos positions sont non partisanes et ne visent qu'à soutenir nos objectifs commerciaux légitimes. Nous nous conformons à la loi et à nos règlements internes.

Paiements sortants – oui, mais uniquement dans un but légal

Chaque jour, des paiements à des tiers sont effectués dans le cadre des activités commerciales de Siemens Healthineers. Des processus et des outils nous aident à nous assurer que ces paiements sont dûment documentés et versés à des fins légitimes.

Ce que nous faisons :

- Nous ne maintenons des comptes ou des fonds qu'à des fins légitimes
- Nous n'effectuons des paiements à des tiers qu'à des fins légales et légitimes
- Nous n'effectuons des paiements qu'en présence d'une documentation appropriée.

Vous devez rencontrer un client potentiel aux États-Unis et envisagez de lui offrir un cadeau de marque de faible valeur en guise de présent de bienvenue. Est-ce permis?

Non. Bien qu'un cadeau publicitaire de faible valeur soit considéré comme acceptable dans d'autres pays, la loi américaine sur les versements de pots-de-vin (Anti-Kickback Statute) interdit d'offrir de tels cadeaux à des prestataires de soins. Selon les lois fédérales ou nationales applicables, des cadeaux peuvent être offerts aux prestataires de soins des États-Unis à condition qu'ils aient un intérêt pour les patients ou une véritable fonction éducative.

Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

Concurrence loyale

Respect des lois antitrust

et concurrence loyale

Commerce et contrôle des exportations
Action collective

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

F | Nos marchés

Nous agissons de manière juste et fiable

Respect des lois antitrust et concurrence loyale

La législation antitrust garantit un système de concurrence libre, non faussée et efficace au service des clients, des entreprises et de la société en général.

Les violations de la législation antitrust peuvent avoir des graves conséquences pour notre entreprise et les collaborateurs impliqués, avec notamment des amendes élevées, l'exclusion des appels d'offres publics, des demandes de dommages-intérêts, des atteintes à la réputation, l'extradition et des peines d'emprisonnement.

“Je ne vendrai pas l'avenir pour un profit immédiat..”

Werner von Siemens



Qu'est-ce qu'une entente anticoncurrentielle ?

Les ententes anticoncurrentielles (tacites ou expresses, formelles ou informelles, écrites ou orales) comprennent les accords sur les prix, les répartitions de marchés, de clients ou de territoires entre concurrents et les truquages d'offres avec des concurrents. Si le fait d'occuper une place forte sur le marché n'est pas en soi problématique, l'abus de position dominante (indicateur: plus de 30 à 50 % de parts de marché) est interdit.

Ce que nous faisons :

- Nous prenons des décisions commerciales indépendantes et ne concluons pas d'ententes illicites au regard du droit de la concurrence, que ce soit avec des concurrents, des clients, des distributeurs, des intermédiaires, des fournisseurs ou des tiers
- Nous entrons en concurrence uniquement sur les mérites de nos produits et services et nous nous abstenons de toute conduite déloyale ou discriminatoire susceptible d'affecter nos clients ou nos concurrents sur le marché
- Nous ne rencontrons, discutons ou communiquons avec des concurrents que lorsque nous avons une raison professionnelle impérieuse de le faire et que nous sommes sûrs que cela ne contrevient en rien aux dispositions en vigueur en matière de droit de la concurrence



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

▼ Nos marchés | F

Concurrence loyale

Respect des lois antitrust

et concurrence loyale

Commerce et contrôle des exportations
Action collective

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

F | Nos marchés

Nous agissons de manière juste et fiable

Respect des lois antitrust et concurrence loyale

Nous ne nous entendons jamais avec nos concurrents sur les sujets suivants :

- Prix, éléments de prix ou autres conditions (tant du côté des ventes que de l'approvisionnement)
- Répartition des marchés, des clients ou des territoires
- Truquage des offres (c'est-à-dire la manipulation du résultat d'un appel d'offres)
- Offres et appels d'offres (à moins que nous n'ayons obtenu l'autorisation de Legal & Compliance pour le modèle d'entreprise ou la soumission en question)
- Identité des clients, des opportunité commerciales
- Capacités, volumes de production ou quotas
- Stratégies d'entreprise ou comportement futur du marché ; par exemple, stratégies de vente, développements actuels et futurs de produits, investissements et boycotts
- Limitation de l'innovation
- Embauche des salariés des concurrents
- Salaires, avantages et d'autres information RH

Nous ne communiquons jamais avec nos clients, partenaires commerciaux ou fournisseurs sur les sujets suivants:

- Maintien d'un niveau fixe ou minimum de prix de revente. Dans certaines juridictions, toutefois, des recommandations non contraignantes, sans pression ni incitation, concernant les prix de revente et l'établissement de prix de vente maximaux sont autorisées.
- Entrave aux exportations ou aux réimportations.

Nous n'aidons jamais un client à rédiger des cahiers des charges qui favorisent Siemens Healthineers ou qui limitent la concurrence.

Ce que nous faisons :

- Nous soutenons la libre concurrence dans nos relations avec nos clients, nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs
- Nous traitons les organisations de service indépendantes (ISO) de manière équitable et suivons strictement la politique globale ISO pour la fourniture de services aux ISO.
- Nous traitons avec précaution les informations confidentielles de Siemens Healthineers et de tiers, tels que concurrents, clients, partenaires commerciaux et fournisseurs, que nous recevons légalement, nous ne les partageons qu'avec des collaborateurs habilités sur la base du „besoin de savoir“ et nous les utilisons exclusivement dans le but pour lequel elles ont été fournies.
- Nous respectons pleinement les principaux objectifs de la législation sur les marchés publics : transparence des procédures de marchés publics et égalité de traitement de tous les soumissionnaires

Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

Concurrence loyale

Respect des lois antitrust

et concurrence loyale

Commerce et contrôle des exportations

Action collective

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

F | Nos marchés

Nous agissons de manière juste et fiable

Respect des lois antitrust et concurrence loyale

Quelques exemples de ce que nous ne faisons pas :

- Nous ne sollicitons ni n'acceptons jamais d'informations confidentielles ou sensibles sous l'angle de la concurrence d'un tiers sans justification et nous ne les utilisons pas de manière illicite, par exemple dans le cadre d'appels d'offres ou d'autres activités de vente et de marketing.
- Nous ne discutons pas et ne partageons pas d'informations sensibles avec nos compétiteurs.
- Nous ne recueillons pas et n'utilisons pas de documents confidentiels d'anciens employeurs et ne les stockons pas sur nos réseaux



Qu'est-ce qu'une information confidentielle (sensible sous l'angle de la concurrence) méritant une protection spéciale?

Une information confidentielle est une information qui n'est pas destinée à être rendue publique. Il peut s'agir d'informations non publiques en provenance ou à propos de Siemens Healthineers, de fournisseurs, de clients, de collaborateurs, de mandataires, de consultants ou d'autres tiers (y compris, mais sans s'y limiter, de concurrents), protégées par des dispositions légales ou des obligations contractuelles.

Il peut s'agir, par exemple, de:

- Détails sur l'organisation et les installations d'une entreprise, les prix, les ventes, le marketing, les appels d'offres, les marchés, les clients et d'autres questions commerciales
- Documents d'offres
- Informations sur les processus de fabrication, de recherche et de développement
- Informations techniques
- Savoir-faire
- Chiffres issus de rapports internes, y inclus des données financières internes tel que les bénéfices, commandes, profits/marges, coûts



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

Concurrence loyale

Respect des lois antitrust

et concurrence loyale

Commerce et contrôle des exportations
Action collective

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

F | Nos marchés

Nous agissons de manière juste et fiable

Respect des lois antitrust et concurrence loyale

Ce que nous faisons :

- Nous faisons examiner des relations commerciales potentielles au préalable par le département Legal & Compliance, par exemple:
 - Partenariats de travail, accords de groupement dans les appels d'offres, consortiums
 - Coopération en matière de vente et marketing
 - Activités conjointes de recherche et de développement
 - Spécialisation/production conjointe
 - Standardisation et harmonisation
 - Achats conjoints
 - Licences de propriété intellectuelle
 - Systèmes d'information sur les marchés/analyses comparatives
 - Accords d'exclusivité et d'attribution exclusive de territoires dans les accords de distribution et de licence
- Pour les produits et services où Siemens Healthineers est susceptible de détenir une position dominante (indicateur: plus de 30 à 50 % de parts de marché), nous contactons le département Legal & Compliance lorsque nous sommes confrontés aux types de comportements suivants :
 - Accords d'exclusivité
 - Remises ou rabais
 - Prix excessivement élevés ou bas
 - Vente liée d'un produit à position dominante avec d'autres produits
 - Inégalité de traitement des tiers y inclus des partenaires commerciaux (sauf s'il existe une justification objective)
 - Refus de livraison ou de licence (sans justification objective)
- Nous ne participons aux réunions d'associations avec des concurrents que si une invitation écrite avec ordre du jour a été émise, si des représentants de l'association sont présents et si un procès-verbal est établi.
En cas de discussions sur des sujets sensibles du point de vue de la concurrence ou de questions soulevant des problèmes de concurrence, nous quittons les lieux en protestant et ce fait est consigné dans le procès-verbal.
Nous informons immédiatement Legal & Compliance.

Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

▼ Nos marchés | F

Concurrence loyale

Respect des lois antitrust et concurrence loyale

Commerce et contrôle des exportations
Action collective

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

F | Nos marchés

Nous nous conformons aux réglementations

Commerce et contrôle des exportations

En tant qu'entreprise opérant à l'échelle internationale et dont les produits aident les patients du monde entier, il est essentiel que Siemens Healthineers se conforme aux contrôles à l'exportation et aux réglementations douanières applicables au commerce national et international.

Nous attendons de toutes les fonctions de notre entreprise qu'elles connaissent et respectent les exigences applicables à la logistique internationale de nos produits, services et technologies.

Nous ne signons les documents relatifs aux expéditions à l'étranger que si nous sommes formés et autorisés à le faire.



Puis-je signer un certificat d'origine?

Ne signez pas de certificat d'origine à moins d'avoir été formé à le faire. Des indications délibérément erronées peuvent donner lieu à de fausses déclarations aux autorités douanières et entraîner des amendes et des sanctions. En cas de doutes ou de questions, contactez votre service de contrôle des exportations et des douanes.



Ce que nous faisons:

- Nous veillons à ce que les réglementations applicables en matière de douane et de commerce extérieur, y compris les réglementations relatives à la sécurité dans la chaîne logistique, soient vérifiées, mises en œuvre et respectées en cas de commercialisation ou de transport de marchandises, de transfert d'autres savoir-faire techniques ou logiciels
- Nous contrôlons et auditons minutieusement les activités commerciales menées dans des pays soumis à des sanctions
- Nous vérifions et respectons les réglementations applicables en matière de contrôle des exportations (comme celles de l'Union européenne et des États-Unis) dans le cadre de nos activités commerciales, même en dehors des territoires respectifs
- Nous alertons immédiatement notre département Export Control and Customs (ECC) en cas de signes d'une éventuelle infraction ou d'une utilisation non autorisée de nos produits, services ou solutions industrielles. Si nécessaire nous ne poursuivons pas la transaction.

Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

▼ Nos marchés | F

Concurrence loyale

Respect des lois antitrust et concurrence loyale

Commerce et contrôle des exportations

Action collective

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

F | Nos marchés

Notre engagement en faveur de marchés « propres » est payant

Action collective

Siemens Healthineers est confronté à d'importants risques de conformité sur de nombreux marchés. L'action collective est notre réponse stratégique à ce défi. Conjointement avec d'autres entreprises responsables, le secteur public et la société civile, nous concluons des pactes d'intégrité et de conformité avec nos partenaires pour fixer des normes de conduite des affaires et nous engageons en faveur d'accords contraignants pour les différents secteurs et marchés de la santé.

À travers ces efforts conjoints, nous visons à créer des conditions de marché loyales, équitables et « propres » pour tous les participants et réduire ainsi la corruption.



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

La marque Siemens Healthineers

Conflits d'intérêt

Lutte contre le blanchiment d'argent

Intégrité financière

Délit d'initié

Les actifs de l'entreprise

Protection des données personnelles

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

G | Notre entreprise

La marque Siemens Healthineers

Une marque reconnue pour son innovation et une entreprise citoyenne très respectée dans le domaine des technologies médicales

Chaque collaborateur est tenu de veiller à la cohérence et au respect de la marque, dans toutes ses expressions. Nos préférences personnelles ne doivent jamais compromettre notre jugement professionnel.

Nos spécifications et exigences en matière de marque sont contraignantes à l'échelle mondiale et couvrent tout ce qui doit être utilisé par Siemens Healthineers ou pour représenter Siemens Healthineers, en interne comme à l'extérieur de l'entreprise.

"Siemens Healthineers est synonyme d'innovation et de produits et solutions de qualité pour ses clients. En même temps, nous voulons être une entreprise gagnante face à la concurrence, dans le respect de la loi et avec fair-play. La compliance et l'intégrité dans toutes nos activités font partie de l'ADN de Siemens Healthineers."

Bernd Montag

CEO Siemens Healthineers



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

La marque Siemens Healthineers

Conflits d'intérêt

Lutte contre le blanchiment d'argent

Intégrité financière

Délit d'initié

Les actifs de l'entreprise

Protection des données personnelles

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

G | Notre entreprise

La marque Siemens Healthineers

Une marque de technologie médicale haut de gamme, jouissant d'une grande notoriété

Nous évitons tout comportement non conforme aux règles de la Charte de bonne conduite dans les affaires et susceptible de mettre en péril notre réputation et la valeur de notre marque. Outre la marque Siemens Healthineers, les droits de propriété intellectuelle, tels que brevets, modèles d'utilité, marques commerciales, dessins, droits d'auteur et secrets commerciaux, ainsi que leur protection, sont essentiels à notre réussite commerciale.

Pourquoi les droits de propriété intellectuelle sont-ils si importants pour Siemens Healthineers?

Si nos innovations ne sont pas protégées, des tiers peuvent copier nos produits, pouvant entraîner la perte d'un avantage concurrentiel. Lorsque nos innovations sont menacées, nous perdons la valeur de nos investissements dans la recherche et le développement, à moins que nous ne fassions respecter nos droits.

Ce que nous faisons :

- Nous sommes fiers de notre nom, Siemens Healthineers, et nous l'utilisons donc dans son intégralité ; pas de Siemens, pas de Healthineers et pas d'abréviations.
- Nous veillons à apparaître comme une marque distincte et à appliquer de manière cohérente le design de notre marque, y compris le design du produit et de l'expérience utilisateur (UX).
- En tant qu'inventeurs, nous soutenons Siemens Healthineers en divulguant nos inventions dans les meilleurs délais afin de permettre une protection précoce
- Nous signalons toute violation présumée de nos droits de propriété intellectuelle

Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

La marque Siemens Healthineers

Conflits d'intérêt

Lutte contre le blanchiment d'argent

Intégrité financière

Délit d'initié

Les actifs de l'entreprise

Protection des données personnelles

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

G | Notre entreprise

Nos décisions commerciales sont uniquement motivées par l'intérêt de Siemens Healthineers

Conflits d'intérêts

Nous ne sommes pas influencés par des intérêts personnels lorsque nous prenons des décisions d'ordre commercial. De tels conflits d'intérêts peuvent compromettre la réussite de Siemens Healthineers, en particulier si des décisions économiquement irresponsables sont prises. Il peut en résulter une atteinte à la réputation de notre entreprise ou une perte de confiance de la part de nos clients.

Il existe un risque de conflit d'intérêts dans la conduite de nos activités quotidiennes si nos intérêts personnels diffèrent de ceux de Siemens Healthineers.

Les conflits d'intérêts peuvent, par exemple:

- nuire à Siemens Healthineers si les contrats sont attribués sur la base de relations personnelles et non d'une évaluation objective des offres
- ternir la réputation de Siemens Healthineers s'ils sont rendus publics

Ce que nous faisons:

- Nous prenons nos décisions commerciales dans le meilleur intérêt de notre entreprise et non sur la base d'intérêts personnels
- Nous prévenons et évitons les situations pouvant donner lieu à une apparence de conflit d'intérêts
- Sans divulguer le conflit potentiel, nous n'engageons pas, dans le cadre de notre travail pour Siemens Healthineers, d'entreprises avec lesquelles nous avons un intérêt personnel si cela peut nous être personnellement bénéfique, que nous ayons une influence directe ou indirecte sur les décisions commerciales de Siemens Healthineers
- Nous informons nos managers de tout intérêt personnel susceptible d'exister dans le cadre de l'exercice de nos fonctions au sein de l'entreprise





Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

La marque Siemens Healthineers

Conflits d'intérêt

Lutte contre le blanchiment d'argent

Intégrité financière

Délit d'initié

Les actifs de l'entreprise

Protection des données personnelles

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

G | Notre entreprise

Nos décisions commerciales sont uniquement motivées par l'intérêt de Siemens Healthineers

Conflits d'intérêts

Pour nous protéger et protéger notre entreprise, nous portons une attention particulière aux conflits d'intérêts possibles.

Les questions suivantes nous aident à déterminer s'il existe un conflit ou une apparence de conflit :

- La décision que nous prenons pour Siemens Healthineers est-elle influencée par des intérêts personnels?
- Quelle impression la situation donnerait-elle à des tiers, tels que clients, partenaires commerciaux ou investisseurs?
- Comment le public réagirait-il à ma décision commerciale?

Concurrence avec Siemens Healthineers

Un conflit d'intérêts peut également survenir dans le cadre d'une relation d'affaires avec un concurrent ou un client de Siemens Healthineers du fait d'une participation ou d'un investissement dans l'entreprise de ce concurrent ou ce client.

Exemples typiques de situations concurrentielles :

- Le collaborateur travaille également pour un concurrent de Siemens Healthineers ou le conseille
- Le collaborateur lui-même est en concurrence directe avec des produits ou services de Siemens Healthineers
- Il existe des liens personnels ou familiaux avec les concurrents

Ce que nous faisons :

- Nous n'exploitons pas une entreprise concurrente de Siemens Healthineers ni ne travaillons pour elle
- Nous ne prenons part à aucune activité entrant en concurrence avec Siemens Healthineers

Voici un exemple classique de conflit d'intérêts interne:

Il existe une relation intime entre un collaborateur et son manager. Le manager est tenu de signaler le conflit d'intérêts à un stade précoce et de modifier le lien hiérarchique.



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ **Nos principes fondamentaux**

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ **Notre responsabilité**

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ **Notre entreprise | G**

La marque Siemens Healthineers

Conflits d'intérêt

Lutte contre le blanchiment d'argent

Intégrité financière

Délit d'initié

Les actifs de l'entreprise

Protection des données personnelles

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

G | Notre entreprise

Nos décisions commerciales sont uniquement motivées par l'intérêt de Siemens Healthineers

Conflits d'intérêts

Emploi secondaire

Un conflit d'intérêts peut également survenir dans l'exercice d'un emploi secondaire qui nous empêche d'accomplir correctement nos fonctions chez Siemens Healthineers.

L'emploi secondaire peut être interdit et l'autorisation préalablement accordée révoquée si cet emploi entraîne une dégradation des performances du collaborateur, interfère avec ses fonctions au sein de l'entreprise ou s'il existe un risque de conflit d'intérêts, en particulier dans des situations impliquant des concurrents.

Investissements dans des entreprises tierces

Des conflits d'intérêts peuvent également survenir dans le cadre d'investissements réalisés dans des entreprises tierces.

Ce que nous faisons :

- Avant de nous engager dans un emploi secondaire rémunéré, nous consultons nos managers. Nous informons par écrit le département des Ressources humaines de notre souhait d'exercer une activité secondaire rémunérée et ne nous engageons qu'après l'obtention d'un consentement écrit

Nous informons par écrit le département des Ressources Humaines de tout investissement direct ou indirect dans des entreprises qui:

- sont des partenaires commerciaux de Siemens Healthineers si nous sommes engagés dans des affaires avec l'entreprise ou si nous occupons un poste au sein du conseil d'administration ou de la direction de l'entreprise. S'il s'agit d'une société cotée en bourse, ces règles ne s'appliquent que si l'investissement dépasse 3 % du capital total.
- sont en concurrence avec notre entreprise si nous sommes en mesure d'influencer la gestion du concurrent par le biais de cet investissement. Cette influence est présumée réelle si la participation dépasse 3 % du capital total de l'entreprise.

Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

La marque Siemens Healthineers
Conflits d'intérêt

Lutte contre le blanchiment d'argent
Intégrité financière
Délit d'initié

Les actifs de l'entreprise

Protection des données personnelles

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

G | Notre entreprise

Blanchiment d'argent et financement du terrorisme – pas avec nous!

Prévention du blanchiment d'argent

Les activités de livraison et d'approvisionnement sont susceptibles d'être détournées à des fins de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme.

Siemens Healthineers s'efforce de n'entretenir des relations d'affaires qu'avec des clients, des partenaires et des entreprises de bonne réputation, dont les activités commerciales sont conformes aux exigences légales et dont les ressources financières sont d'origine légitime.

Le blanchiment d'argent consiste à dissimuler l'origine d'argent ou d'autres biens provenant d'activités criminelles et de les réintroduire dans le circuit économique légitime. Outre le soutien monétaire, le financement du terrorisme peut inclure d'autres actifs tels que des biens ou des marchandises.

Ce que nous faisons :

- Nous utilisons une approche fondée sur le risque pour vérifier l'identité et les antécédents économiques des clients, des partenaires commerciaux et d'autres tiers, ainsi que l'origine des paiements pour nous assurer qu'ils proviennent de sources légitimes.
- En cas d'activité suspecte, nous informons immédiatement le département Legal & Compliance (Direction juridique – Département Conformité) et/ou notre manager. Si nécessaire, Siemens Healthineers signale toute activité suspecte aux autorités chargées de l'application de la loi.



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

La marque Siemens Healthineers
Conflits d'intérêt

Lutte contre le blanchiment d'argent

Intégrité financière

Délit d'initié

Les actifs de l'entreprise

Protection des données personnelles

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

G | Notre entreprise

Comment renforçons-nous la confiance qui nous est accordée ?

Intégrité financière

En tant qu'entreprise internationale, Siemens Healthineers s'engage à fournir des rapports précis et véridiques aux investisseurs, aux collaborateurs, aux clients, aux partenaires commerciaux, au public et aux organismes gouvernementaux. Nous respectons les lois, les réglementations, les normes et les pratiques applicables.



Ce que nous faisons :

- Nous veillons à ce que nos livres et registres soient tenus de façon honnête, précise et complète. Ils sont préparés dans les délais et conformément aux règles et normes en vigueur.
- Nous nous conformons aux directives en matière de présentation de l'information financière et suivons les processus de contrôle interne
- Nous fournissons des informations exactes et complètes à des fins d'information financière
- Nos comptes et registres comprennent toutes les données, tous les certificats et autres documents écrits fournis à des fins d'information et de divulgation financière.



Nous avons droit à un paiement important de la part d'un client si nous certifions que l'installation du projet est terminée. Nous ne savons pas si nous avons déjà installé quelques petits éléments, mais cela ne saurait tarder. La fin de l'année approche et nous aimerions comptabiliser le paiement. Pouvons-nous soumettre notre facture et notre certification maintenant ?

Non. Vous ne pouvez pas soumettre la facture et la certification avant d'avoir reçu la confirmation que l'installation a été effectuée par nos soins conformément au contrat.



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

La marque Siemens Healthineers
Conflits d'intérêt

Lutte contre le blanchiment d'argent
Intégrité financière

Délit d'initié

Les actifs de l'entreprise

Protection des données personnelles

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

G | Notre entreprise

Comment renforçons-nous la confiance qui nous est accordée ?

Intégrité financière

Nous sommes tous responsables des questions fiscales dans le cadre de nos activités commerciales. La représentation fiscale correcte d'une activité commerciale ne relève pas seulement de la responsabilité du département financier ou fiscal. Toutes les transactions doivent être comptabilisées correctement aux fins de l'impôt. Une facture client, par exemple, doit contenir entre autres des informations précises sur le contenu du service fourni et la TVA correcte.

Ce que nous faisons :

- Lors de l'application des règles fiscales ou en cas de conflit entre les réglementations fiscales, nous nous assurons que le résultat fiscal est cohérent avec les circonstances économiques et juridiques pertinentes et avec nos modèles économiques
- Nous n'utilisons pas de structures artificielles ni de sociétés boîtes aux lettres dont le seul but est d'obtenir illégalement des avantages fiscaux
- Nous fournissons aux autorités fiscales des informations transparentes sur notre stratégie fiscale et nos activités commerciales conformément à la réglementation en vigueur.

“Pour moi, la conformité est une condition indiscutable pour réussir dans les affaires.

Nous sommes un partenaire de confiance pour nos parties prenantes grâce à une solide culture de la conformité.”

Jochen Schmitz
CFO Siemens Healthineers

Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

› Respect de l'autre | E

› Nos marchés | F

▼ Notre entreprise | G

La marque Siemens Healthineers

Conflits d'intérêt

Lutte contre le blanchiment d'argent

Intégrité financière

Délit d'initié

Les actifs de l'entreprise

Protection des données personnelles

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

› Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

G | Notre entreprise

Ni pour nous, ni pour les autres!

Délit d'initié

Il est interdit de négocier des actions sur la base d'informations privilégiées. De plus, les informations privilégiées ne doivent pas être divulguées sans autorisation.

Qu'est-ce qu'un initié et quelles sont les conséquences d'être initié?

Un initié est une personne qui a connaissance d'informations privilégiées. Cette personne est soumise à des obligations juridiques strictes. Dans la quasi-totalité des pays où Siemens Healthineers exerce ses activités, l'utilisation abusive d'informations privilégiées est passible de sanctions sévères.

Une telle utilisation abusive peut avoir des conséquences graves pour l'entreprise concernée et entraîner une responsabilité civile et pénale pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement.



Qu'est-ce qu'une information privilégiée?

Dans le cadre de notre travail, nous rencontrons souvent des informations confidentielles. Certaines d'entre elles, si elles sont rendues publiques, sont tellement importantes qu'elles peuvent avoir un impact notable sur le cours des actions de Siemens Healthineers AG, Siemens AG ou d'autres entreprises, telles que des clients, des fournisseurs ou des partenaires de coentreprise cotés en bourse. Ces informations confidentielles sont appelées « informations privilégiées » tant qu'elles continuent d'avoir de l'importance pour le cours boursier et n'ont pas été rendues publiques. Les informations privilégiées peuvent également consister en une agrégation d'informations individuelles que nous avons obtenues, par exemple, à partir de discussions ou de documents internes ou externes à l'entreprise ou que nous avons reçues par accident.

Ce qui compte, c'est notre connaissance individuelle de la situation.



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

La marque Siemens Healthineers
Conflits d'intérêt

Lutte contre le blanchiment d'argent
Intégrité financière

Délit d'initié

Les actifs de l'entreprise

Protection des données personnelles

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

G | Notre entreprise

Ni pour nous, ni pour les autres!

Délit d'initié

Pouvons-nous être sûrs que nous ne commettons pas un délit d'initié en prenant part à un programme d'actionnariat salarié?

Siemens Healthineers permet à ses collaborateurs de participer à des plans d'actionnariat salarié. L'interdiction d'utiliser des informations privilégiées s'applique également à toute transaction effectuée dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié, dans la mesure où le collaborateur qui effectue l'opération dispose d'informations privilégiées à la date à laquelle il réalise l'opération. Lorsqu'il participe à un plan d'actionnariat salarié, notamment à la date à laquelle il prend une décision d'achat ou de vente ou à laquelle il modifie son choix d'achat ou de vente, le collaborateur doit se demander si ladite décision n'est pas motivée par la connaissance d'informations privilégiées. Cette obligation s'impose également au collaborateur de l'entreprise qui bénéficie d'un plan d'attribution d'actions (Share Matching Plan), notamment s'il décide de ne pas opter pour l'option standard « vendre pour couvrir » au terme de la période de détention des titres donnant droit à un abondement, étant donné que l'option « conserver les titres et payer les impôts afférents via le salaire » est considérée comme un achat d'actions.

Qui sont les initiés?

Chacun de nous doit se demander s'il dispose ou reçoit des informations privilégiées susceptibles d'avoir, si elles sont divulguées, un impact notable sur le cours des actions de Siemens Healthineers, de Siemens AG ou d'une autre entreprise cotée en bourse. Si tel est le cas, elles constituent des informations privilégiées. Siemens Healthineers ne peut pas décider à notre place. L'ajout formel à une liste d'initiés ne constitue pas un critère décisif. Il s'agit de déterminer si nous avons réellement connaissance d'informations privilégiées. La question de savoir s'il convient de créer une liste d'initiés et d'y inclure un certain nombre de personnes doit être considérée comme une décision distincte qui doit être prise par l'entreprise en respectant les règles internes.

Ce que nous faisons :

- Nous n'achetons ni ne vendons d'actions ou d'options sur la base d'informations privilégiées. De même, nous nous abstenons d'effectuer d'autres opérations sur titres, comme l'annulation d'un achat d'actions, si nous détenons des informations privilégiées.
- Nous n'incitons pas d'autres personnes, comme des membres de notre famille, des amis ou des conseillers bancaires, à effectuer des opérations sur titres sur la base d'informations privilégiées et nous ne leur donnons aucune recommandation concernant de telles opérations
- Nous traitons les informations privilégiées, potentielles et avérées, dans le respect de la plus stricte confidentialité et nous nous assurons que les personnes non autorisées n'y aient pas accès



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

La marque Siemens Healthineers
Conflits d'intérêt

Lutte contre le blanchiment d'argent
Intégrité financière
Délit d'initié

Les actifs de l'entreprise

Protection des données personnelles

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

G | Notre entreprise

Nous protégeons nos informations et nos actifs

Tous les collaborateurs, y compris les managers et les membres du conseil d'administration, doivent protéger les actifs de l'entreprise, tant matériels qu'immatériels, contre la perte, le vol, l'utilisation abusive et la divulgation inappropriée, et veiller à ce qu'ils soient utilisés efficacement. Pour ce faire, nous identifions et évaluons systématiquement nos informations critiques et les actifs de l'entreprise.

Chaque Healthineer partage la responsabilité de la protection des informations confidentielles de l'entreprise.

Nous traitons les équipements et les installations de l'entreprise avec le soin qui s'impose

Nous devons traiter les équipements et installations de l'entreprise mis à notre disposition pour notre travail quotidien avec le soin qui s'impose, car leur utilisation abusive a un impact direct sur la rentabilité de l'entreprise.

Par conséquent, nous n'utilisons les biens de l'entreprise qu'à des fins professionnelles légitimes, bien qu'une utilisation personnelle occasionnelle de certains biens puisse être appropriée, en accord avec le supérieur hiérarchique.

Bien entendu, cela doit être compatible avec les lois locales et les politiques et réglementations locales de l'entreprise (par exemple, l'utilisation de l'accès à l'internet de l'entreprise peut être autorisée à des fins privées, y compris pour les médias sociaux externes). Nous faisons preuve de discernement et de discrétion à tout moment et utilisons ces systèmes de manière professionnelle, éthique et légale.

Nous devons être conscients que notre communication sur les sites de médias sociaux peut présenter des risques juridiques, réglementaires ou autres, significatifs pour l'entreprise et/ou les collaborateurs qui peuvent être identifiés comme étant associés à Siemens Healthineers dans le processus. Cela vaut également pour les communications à caractère privé (qui ne sont pas purement liées à l'entreprise). En outre, une communication non conforme peut également nuire à la réputation de Siemens Healthineers.

Nous ne récupérons pas et ne partageons pas d'informations qui soutiennent ou encouragent un comportement ou un contenu interdit au chapitre B "Respect".

Nous traitons les informations de l'entreprise avec le soin qui s'impose

Les données professionnelles et personnelles telles que nos propres identités (au travail, à la maison ou en ligne, par exemple sur les médias sociaux) sont extrêmement précieuses. Les attaquants ciblent fréquemment les réseaux des entreprises, des gouvernements et des particuliers pour tenter d'accéder à ces informations. Les cyberattaques sont de plus en plus nombreuses et Siemens Healthineers peut subir de graves conséquences si, par exemple,

- un savoir-faire ou des informations importantes sont divulgués à des parties non autorisées telles que des concurrents (Violation de la confidentialité)
- des informations importantes ne sont pas communiquées, comme la clôture de l'exercice fiscal (manque de disponibilité)
- nous ne pouvons pas nous fier aux informations que nous utilisons pour la prise de décision ou la production (Intégrité de l'information)
- la sécurité physique des sites et des installations est compromise.

Ces risques doivent donc être évités ou atténués.



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

La marque Siemens Healthineers
Conflits d'intérêt

Lutte contre le blanchiment d'argent
Intégrité financière

Délit d'initié

Les actifs de l'entreprise

Protection des données personnelles

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

G | Notre entreprise

Nous protégeons nos informations et nos actifs

Tout appareil qui utilise l'internet pour communiquer peut être piraté, et le courrier électronique est particulièrement vulnérable aux attaques. Nous n'ouvrons aucun courriel provenant d'une personne inconnue, et nous n'ouvrons jamais les pièces jointes ni ne cliquons sur un lien dans un courriel sans connaître l'expéditeur.

Nous devons être attentifs à toute activité suspecte, par exemple si quelqu'un tente d'obtenir un accès non autorisé à nos systèmes ou à nos données.

Si nous soupçonnons qu'un système ou des informations sont compromis, nous utilisons le canal de signalement approprié que vous trouverez sur la page d'accueil de la cybersécurité et, par exemple, nous déconnectons un appareil du réseau jusqu'à ce qu'il soit à nouveau autorisé par le service informatique.

Règles de base de la communication

- Nous tenons compte de la confidentialité des informations internes dans toutes nos communications
- Nous vérifions les informations non publiques avant toute publication éventuelle pour nous assurer qu'il ne s'agit pas d'informations privilégiées

- Nous adhérons aux messages clés définis afin de garantir la cohérence et la fiabilité des messages à l'échelle de l'entreprise

- Nous sommes particulièrement prudents à l'égard des prévisions et autres énoncés prospectifs

- Nous ne faisons aucun commentaire face aux rumeurs et aux spéculations

- Nous sommes prudents lors de nos conversations privées

- Nous ne communiquons pas pendant la « période de silence ». Chez Siemens Healthineers, les périodes de silence durent du début de chaque trimestre ou exercice à la publication des résultats trimestriels ou de fin d'exercice social.

Nous adhérons aux principes de la « Charter of Trust » (Charte de confiance) et nous attachons à les promouvoir :

- Protéger les données des particuliers et des entreprises
- Prévenir les dommages aux personnes, aux entreprises et aux infrastructures
- Établir une base fiable sur laquelle la confiance peut s'enraciner et croître dans un monde numérique en réseau

Ce que nous faisons :

- Nous classons les informations et les traitons conformément à leur classification en tant qu'informations « sans restriction », « restreintes », « confidentielles » ou « strictement confidentielles ».
- Nous gérons les contrôles d'accès et les autorisations pour nous assurer que les informations ne sont accessibles qu'aux personnes autorisées
- Nous utilisons les actifs de notre entreprise uniquement à des fins légitimes et conformément aux lois locales et aux politiques de l'entreprise.
- Nous gardons secrets nos mots de passe personnels et nos codes d'accès
- Nous sommes vigilants et nous signalons les incidents
- Nous respectons toujours les règles de base de la communication lorsque nous traitons des informations de l'entreprise. Cela s'applique également à l'utilisation professionnelle et personnelle des médias sociaux.

De plus amples informations sur la Charte de confiance sont disponibles à l'adresse suivante :

www.charter-of-trust.com

Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

La marque Siemens Healthineers

Conflits d'intérêt

Lutte contre le blanchiment d'argent

Intégrité financière

Délit d'initié

Les actifs de l'entreprise

Protection des données personnelles

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

G | Notre entreprise

Protection des données

La protection des données personnelles joue un rôle essentiel dans un monde de plus en plus numérisé. Chaque jour, nous sommes en contact avec les données personnelles de nos collaborateurs, de nos clients, de leurs patients et de nos fournisseurs. L'utilisation abusive de données personnelles peut avoir de graves conséquences pour les personnes concernées, pour l'entreprise concernée et pour l'individu qui commet une violation de la protection des données. Nous attendons par conséquent de tous nos collaborateurs qu'ils traitent les données personnelles de manière prudente et responsable et qu'ils signalent à l'organisation chargée de la protection des données personnelles tout incident éventuel dans ce domaine.

Catégories particulières de données personnelles :

Nous pouvons être amenés à traiter des catégories particulières de données personnelles, notamment relatives à la santé. Nous respectons les restrictions d'utilisation et nous conformons aux exigences de confidentialité des données. Nous sommes conscients que la violation de la confidentialité ou du secret des données peut non seulement avoir de graves conséquences pour les personnes, mais avoir également pour nous des conséquences en droit pénal et en droit du travail (voir l'article 203 du code pénal allemand).



Qu'entend-on par « données personnelles »?

Les données personnelles sont toutes les informations relatives à une personne physique identifiée (p. ex. par son nom) ou identifiable (p. ex. le titre professionnel ou une combinaison de caractéristiques individuelles), telles qu'un nom, une adresse e-mail, un numéro de téléphone, le GID, l'adresse IP, des données de localisation, des données de santé, etc. Ces dernières font notamment l'objet d'une protection spéciale renforcée en raison de leur sensibilité dans toutes les juridictions.

Comment puis-je signaler des incidents éventuels liés à la protection des données?

Nous encourageons nos collaborateurs à se connecter à notre plateforme « Let Us Know Data Privacy » et à suivre les instructions. Toutes les notifications sont traitées de manière confidentielle et peuvent être faites de manière anonyme.

Tous ceux d'entre nous qui traitent des données personnelles de collaborateurs, de clients ou de tiers assument une grande responsabilité

Ce que nous faisons:

- Nous traitons les données à caractère personnel uniquement dans le cadre de nos fonctions et conformément à l'objectif spécifié
- Nous ne divulguons pas de données personnelles à des tiers non autorisés, même au sein de Siemens Healthineers.
- Nous faisons preuve d'une prudence particulière lorsque nous envoyons des informations personnelles par courrier électronique, notamment lorsque nous sélectionnons la liste de distribution afin que chaque destinataire ne reçoive que les informations qui le concernent.
- Lors de l'archivage et du stockage des données personnelles, nous respectons les exigences pertinentes en matière de sécurité de l'information, en particulier l'accès aux lecteurs est créé exclusivement sur la base du besoin de savoir, empêchant ainsi l'accès par des tiers/services non autorisés.
- Nous signalons sans délai au service de protection des données toute violation de la protection des données que nous découvrons.



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

➤ Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

H | Notre portefeuille

Des produits, des services et des solutions de classe mondiale

Conformité technique

Reconnu pour sa qualité de classe mondiale, Siemens Healthineers souhaite inspirer ses clients avec des produits, des services et des solutions d'excellence et innovants. Notre priorité absolue est la sécurité de notre portefeuille pour nos clients et tous ceux qui y ont accès, sa conformité juridique, sa qualité et sa compatibilité environnementale. Le respect des réglementations techniques applicables en matière d'homologation et de commercialisation sur nos marchés est une exigence fondamentale pour la conception et la distribution de nos produits et services. Nous tenons nos promesses techniques (conformité technique).

Dans un monde de « produits intelligents » et de numérisation croissante, notre objectif est de répondre à la confiance placée en Siemens Healthineers.

Ce que nous faisons :

- Dans nos domaines de responsabilité, nous veillons à ce que nos produits, services et solutions sectorielles soient sûrs et conformes aux exigences légales en vigueur dans les pays où nous sommes présents, en termes de sécurité, d'homologation, de commercialisation et d'utilisation.
- Nous tenons nos promesses sur le plan technique.
- Si nous avons connaissance d'un défaut de qualité, de sécurité ou d'autres défauts de conformité dans notre domaine de responsabilité, ou si des éléments suggèrent la présence de tels défauts, nous les suivons et les signalons à l'organisation qualité.

Où des violations peuvent-elles se produire en matière de conformité technique?

- Tromperie active: déclarations contenant de fausses informations sur les produits
- Tromperie par omission: omission d'informations sur des défauts de produits à tout moment de leur développement, de leur commercialisation ou de leur utilisation (même si ces défauts surviennent après le démarrage de la production ou la mise sur le marché)



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

› Respect de l'autre | E

› Nos marchés | F

› Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

› Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

I | Nos partenaires

Nous travaillons avec des partenaires responsables

Les relations commerciales avec nos clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux sont fondamentales pour Siemens Healthineers.

Nous n'entretenons des relations d'affaires qu'avec des partenaires dignes de confiance qui s'engagent à respecter la loi.

Nous protégeons les intérêts de nos clients en choisissant avec soin nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux et en fixant des normes pour nos propres actions.

Nous souhaitons travailler avec des partenaires qui reflètent la diversité des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités.

C'est pourquoi nous coopérons avec des partenaires responsables dans le monde entier.

Coopération avec des tiers – oui, mais sans corruption

Pour protéger notre entreprise, il est important de veiller à l'intégrité et à la sélection minutieuse de nos partenaires commerciaux. Aucune influence inappropriée exercée sur des agents publics ou des particuliers dans le but d'obtenir un avantage indu n'est tolérée. Nous évaluons de ce fait nos partenaires commerciaux et réalisons un suivi tout au long de notre relation commerciale.

"Nous gagnons des clients grâce à des produits innovants et des solutions novatrices. Le comportement éthique et la conformité font partie intégrante de nos décisions commerciales - sans compromis. C'est la responsabilité de tous les collaborateurs, et nous attendons la même chose de nos partenaires commerciaux. Je compte sur l'engagement de chacun en faveur d'une activité honnête, seul moyen d'assurer la réussite et la pérennité de l'entreprise".

Elisabeth Staudinger

Membre du conseil d'administration,
Siemens Healthineers

Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

✓ **Nos principes fondamentaux**

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

✓ **Notre responsabilité**

Notre responsabilité en tant que manager | D

➢ Respect de l'autre | E

➢ Nos marchés | F

➢ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➢ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

I | Nos partenaires

Nous travaillons avec des partenaires responsables



Ce que nous faisons :

- Nous sélectionnons avec soin nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux
- Nous obligeons contractuellement nos fournisseurs et partenaires commerciaux à adhérer à un code de conduite uniforme applicable aux fournisseurs et aux intermédiaires de Siemens Healthineers
- Le développement durable est un élément central de la gestion de nos fournisseurs

Les principes suivants s'appliquent à la coopération avec nos partenaires :

- Nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux
- Nous travaillons en partenariat avec nos fournisseurs et les aidons à s'améliorer
- Nous analysons en permanence nos relations commerciales et réagissons immédiatement aux risques émergents
- Nous ne travaillons qu'avec des fournisseurs qui sont prêts à éliminer les problèmes ou à mettre en œuvre des mesures de réduction des risques
- Nous effectuons des audits appropriés visant notamment à vérifier le respect des contrôles à l'exportation, des lois anti-blanchiment et d'autres principes importants
- Nous évaluons les risques d'un projet avant de décider de soumissionner



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

✓ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

✓ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

› Respect de l'autre | E

› Nos marchés | F

› Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

› Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

I | Nos partenaires

Nous travaillons avec des partenaires responsables



Nous voulons engager un nouveau distributeur ou agent commercial, que devons-nous faire?

Un audit préalable de conformité de l'entreprise doit être réalisé et approuvé dans le cadre de l'outil BPC (Business Partner Compliance Tool). D'autres étapes liées aux processus d'intégration du partenaire sont ensuite nécessaires.

L'outil BPC est disponible sur la page intranet de Legal & Compliance

Voici quelques signes d'alerte que nous devons examiner et clarifier:

- Incohérences dans les enregistrements et paiements
- Prix élevés avec rabais importants ou marges bénéficiaires curieusement élevées
- Partenaires contractuels dont les responsabilités ne sont pas claires ou dont les qualifications sont douteuses
- Relations personnelles ou arrangements commerciaux suspects
- Frais, commissions, cadeaux, divertissements ou marques d'hospitalité anormalement élevés
- Rejet de clauses contractuelles de conformité
- Demande de paiement anticipé sans motif commercial plausible
- Demandes de paiement en espèces ou de virement sur des comptes bancaires offshore ou de tiers.

Ce que nous faisons :

- Nous évaluons et surveillons les partenaires commerciaux et prenons en compte leurs différents risques
- Nous exigeons de nos partenaires qu'ils connaissent et adhèrent à nos valeurs et nos normes de conformité
- Nous insistons sur les engagements contractuels obligeant nos partenaires commerciaux à agir dans le respect de toutes les règles et réglementations applicables

Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

› Respect de l'autre | E

› Nos marchés | F

› Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

▼ Société et environnement | J

 Développement durable

 Droits humains

 Environnement

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

J | Société et environnement

Notre responsabilité envers la société et l'environnement

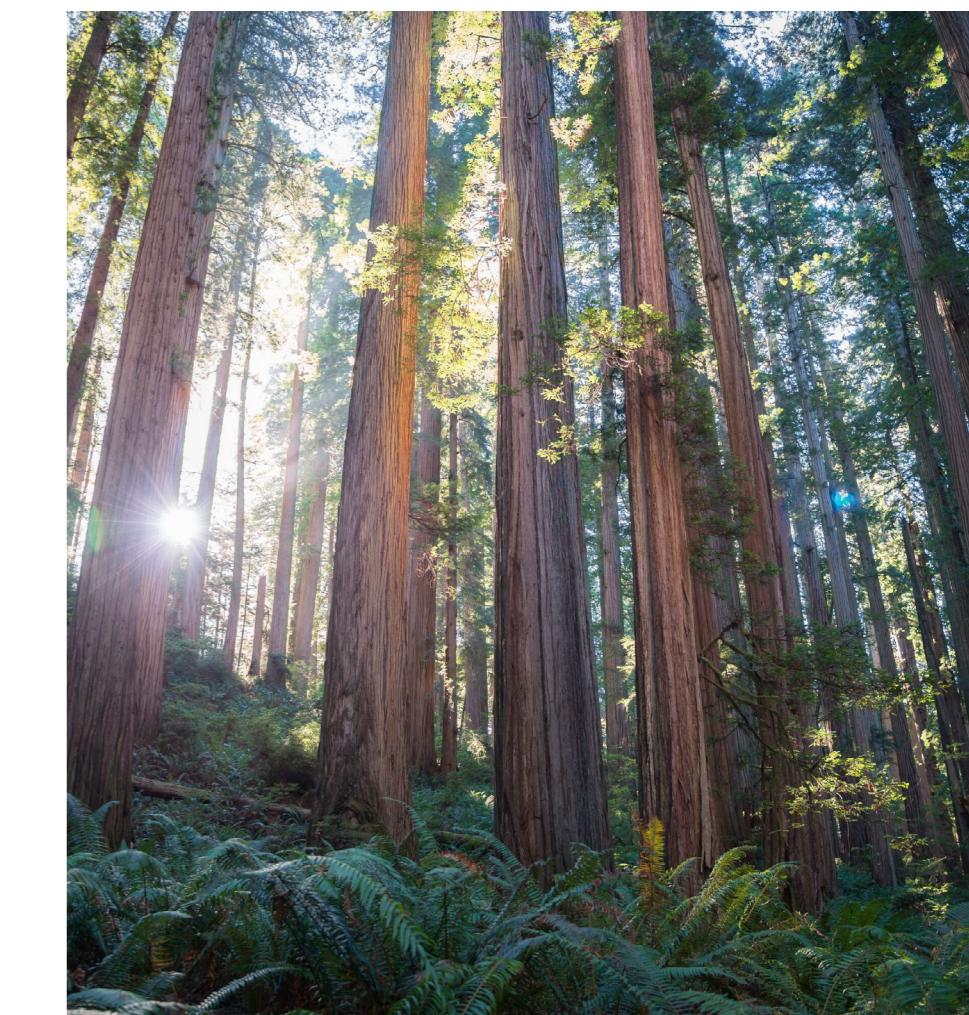
En tant que Siemens Healthineers, nous agissons de manière responsable et innovante - en d'autres termes, de manière durable. Le développement durable a toujours été un principe directeur pour nous. Depuis plus d'un siècle, nous travaillons à l'amélioration de nos produits, de nos services et de nos solutions au profit des patients, des professionnels de santé et de la société. Nous continuerons à le faire dans le cadre d'un engagement sans équivoque de tous chez Siemens Healthineers en faveur du développement durable.

En outre, Siemens Healthineers s'engage volontairement et délibérément à sensibiliser aux préoccupations et aux besoins sociaux.

Nous participons activement à l'effort mondial formulé dans les objectifs de développement durable des Nations Unies (UN SDGs).

En tant que l'une des principales entreprises de technologie médicale, Siemens Healthineers souhaite apporter une contribution importante à la réalisation de ces objectifs. C'est pourquoi nous concentrons nos efforts sur l'amélioration de l'accès aux soins ainsi que sur les questions environnementales et sociales. Nous le faisons de manière globale et transparente et divulguons les éléments les plus pertinents dans notre rapport annuel dédié au développement durable.

Notre conseil d'administration est responsable des questions d'éthique dans les affaires. Nous avons mis en œuvre des politiques et des mesures opérationnelles pour prévenir les violations et nous nous sommes engagés à traiter tous les risques majeurs liés à l'éthique des affaires.





Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

▼ Société et environnement | J

 Développement durable

 Droits humains

 Environnement

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

J | Société et environnement

Notre engagement à l'égard des recommandations et des accords internationaux

Siemens Healthineers participe activement au Pacte mondial des Nations Unies.

Nous considérons ses dix principes et le cadre de Global IndustriALL Union comme obligatoires pour l'entreprise.

Nous nous engageons, en tant que société Siemens Healthineers, à promouvoir ces principes dans notre sphère d'influence. Le respect des droits humains, le respect des droits fondamentaux des salariés, la protection environnementale et l'interdiction de la corruption font partie intégrante de notre activité.

Nous attendons de nos collaborateurs ainsi que de nos fournisseurs et partenaires commerciaux dans le monde entier qu'ils respectent les directives suivantes :

- Charte internationale des droits de l'homme, comprenant les textes suivants :
 - Déclaration universelle des droits de l'homme
 - Pacte international relatif aux droits civils et politiques
 - Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- Convention européenne des droits de l'homme
- Déclaration de principes tripartite de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) sur les entreprises multinationales et la politique sociale et Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (en particulier sur les thèmes suivants : élimination du travail des enfants, abolition du travail forcé, interdiction de la discrimination, liberté syndicale et droit à la négociation collective) et libertés fondamentales

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Agenda 21 sur le développement durable (document final de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro)
- Convention des Nations Unies contre la corruption
- Convention de l'OCDE contre la corruption d'agents publics étrangers
- Convention de Minamata sur le Mercure
- Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persisterants
- Convention de Bâle sur le Contrôle des Mouvements transfrontaliers de Déchets dangereux et de leur Elimination



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Développement durable

Droits humains

Environnement

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

J | Société et environnement

Droits humains

Notre engagement à respecter les droits humains et à mettre en œuvre les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains est impulsé depuis le plus haut niveau de la société.

Nos efforts en matière de droits humains sont supervisés par le conseil d'administration, le responsable des droits humains, le service Legal & Compliance, ainsi que par les responsables de nos unités opérationnelles et régionales.

Le respect des lois et règlements en matière de droits humains est essentiel.

Siemens Healthineers attend de nous que nous agissions conformément aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Principes clés du Pacte mondial :

- Principe 1: les entreprises soutiennent et respectent la protection des droits humains sur le plan international
- Principe 2: les entreprises veillent à ne pas se rendre complices de violations des droits humains
- Principes 3-6: les entreprises reconnaissent les exigences essentielles concernant les droits des travailleurs

Notre approche globale consiste à sensibiliser et à minimiser ou éliminer tout effet négatif pour les collaborateurs ainsi que pour les personnes extérieures à l'entreprise.

Quels groupes ont particulièrement besoin de protection ?

Il s'agit notamment, selon les faits et les circonstances juridiques spécifiques, des membres de peuples autochtones, des enfants, des personnes handicapées et des personnes défavorisées ou exposées à des risques particuliers en raison de leur origine ethnique, de leur origine nationale ou sociale, de leur culture, de leur religion, de leur âge, de leur handicap, de leur sexe, de leur identité de genre, de leur expression de genre, de leur orientation sexuelle ou de toute autre caractéristique faisant l'objet d'une protection juridique.

Ce que nous faisons :

- Nous examinons à un stade précoce les décisions que nous prenons au nom de notre entreprise afin de déceler d'éventuelles incidences négatives sur les droits humains au sein et en dehors de Siemens Healthineers
- Nous nous efforçons d'éviter ou d'atténuer les effets négatifs sur les droits humains qui se produisent dans le cadre de nos activités commerciales, indépendamment du fait que Siemens Healthineers ait ou non causé ces effets ou y ait contribué
- Nous respectons les droits humains des communautés locales et des personnes particulièrement vulnérables ou appartenant à un groupe ayant particulièrement besoin de protection



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

› Respect de l'autre | E

› Nos marchés | F

› Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

▼ Société et environnement | J

Développement durable

Droits humains

Environnement

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

J | Société et environnement

Environnement

La protection de l'environnement est à la fois une responsabilité sociale et un facteur de réussite important pour Siemens Healthineers. Dans toutes les unités de l'entreprise et dans tous les pays où nous sommes présents, nous avons pour objectif de protéger l'environnement et de préserver les ressources.

Nous œuvrons à la protection de l'environnement au sein de l'entreprise et avec nos clients, par exemple, en améliorant continuellement l'efficacité énergétique et l'utilisation des ressources.

Siemens Healthineers attend de nous que nous adoptions chaque jour un comportement respectueux de l'environnement. Nous devons être conscients de notre rôle exemplaire en matière d'environnement.

Notre entreprise répond aux exigences écologiques de ses partenaires en développant des solutions, des produits, des modèles économiques tournés vers l'avenir et économies en ressources. Une gestion cohérente et innovante de la protection

de l'environnement fait partie intégrante de nos processus commerciaux et va au-delà de nos obligations légales. Nous agissons sur les impacts environnementaux à un stade précoce de la planification des produits et de la production, non seulement au cours de la fabrication, mais aussi dans les phases de conception, de vente, d'utilisation, de service et d'élimination.

La protection du climat est un enjeu particulièrement important pour notre entreprise.

Ce que nous faisons :

- Nous visons la neutralité carbone dans nos activités, y compris la réduction de toutes les émissions significatives de la chaîne de valeur.
- Nous minimisons les déchets et pensons que le modèle "take – make - dispose" n'est plus un cadre approprié pour la production et la consommation, compte tenu de la demande mondiale croissante de matières premières.
- Nous œuvrons en faveur d'une économie circulaire en augmentant la proportion de pièces, de composants et de produits réutilisés, réparés, remis à neuf et recyclés.

Nous sommes convaincus que nos efforts dans les domaines de la décarbonisation, de l'efficacité des ressources et de la conservation des ressources constituent une réponse durable aux attentes de la société, une promesse faite aux générations futures, un levier pour accroître la compétitivité de nos clients et un élément crucial pour notre propre résilience et notre avenir.



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

Nos procédures de signalement

Que faire en cas d'écart de conduite éventuel ?

Siemens Healthineers attend de nous que nous signalions les éventuelles violations de la Charte de bonne conduite dans les affaires. En agissant de la sorte, nous contribuons à identifier et à éliminer les manquements et les griefs et à nous protéger, nous et l'entreprise, contre les risques ou les préjudices qui pourraient en résulter.

Nous pouvons signaler aux personnes ou entités suivantes toute circonstance laissant penser à une violation de la Charte de bonne conduite dans les affaires :

- Managers (qui conseilleront sur la manière de rapporter les faits au département Legal & Compliance ou à d'autres voies de recours énumérées ci-dessous)
- Responsable de la conformité
- Responsable des droits humains
- Personnel du département Legal & Compliance
- Personnel du département des Ressources Humaines
- Hotline mondiale de lancement d'alerte « Let Us Know »
- Médiatrice Siemens Healthineers
- Représentants du personnel

Les informations sur d'éventuelles violations de la Charte de bonne conduite dans les affaires peuvent être communiquées de manière confidentielle et anonyme, si besoin est.

Siemens Healthineers examinera tous les signalements et prendra les mesures appropriées.

Siemens Healthineers ne tolère aucune mesure de représailles à l'encontre des plaignants ou des lanceurs d'alerte. Le non-respect de cette interdiction de représailles sera traité comme une violation de la conformité.

Toutes les allégations de violations éventuelles de la Charte de bonne conduite dans les affaires font l'objet d'une réponse conformément aux processus formels à l'échelle de l'entreprise.

Ces processus tiennent compte de la présomption d'innocence et des droits de participation des représentants du personnel lorsque la politique locale l'exige.

En cas de violation avérée, Siemens Healthineers prendra les mesures disciplinaires appropriées.

Siemens Healthineers appliquera les mêmes principes aux allégations d'actes répréhensibles portées par des tiers, dans la mesure où la loi le permet.



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

Nos procédures de signalement

Que faire en cas d'écart de conduite éventuel ?

Les écarts de conduite éventuels peuvent être signalés par l'intermédiaire de la médiatrice Sibylle von Coelln.

La médiatrice peut être contactée par e-mail ou par téléphone dans un esprit de confiance et de manière anonyme et gratuite.

La médiatrice ne dévoilera pas à Siemens Healthineers l'identité de la personne ayant signalé un écart de conduite, à moins que celle-ci le souhaite explicitement et l'approuve.

Sibylle von Coelln parle allemand et anglais.

« Let Us Know » est une voie de recours sécurisée pour signaler des actions présumées non conformes ou problématiques. Elle est accessible :

- 24 heures sur 24
- en ligne (et par téléphone aux États-Unis)
- de façon anonyme, le cas échéant
- en plusieurs langues

L'Administration technique de « Let Us Know » est assurée par la société indépendante Business Keeper AG, qui stocke l'application sur des serveurs sécurisés en Allemagne.

Contact « Let Us Know »: www.bkms-system.net/healthineers

Contact

Dr. Sibylle von Coelln

E-mail: shs-ombudsfrau@hvc-strafrecht.de

Téléphone : +49 (0)211 - 44 03 57 7



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

› Respect de l'autre | E

› Nos marchés | F

› Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

› Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

Index

A

Actifs de l'entreprise	39
Action collective	27
Agenda	46
Agent public	17, 18, 42, 46
Amendes	8, 22, 26
Avantages	17, 18, 19, 23, 35

B

Blanchiment d'argent	33
Brevets	29

C

Cadeaux	17, 21, 44
Charter of Trust (Charte de confiance)	39
Communication (principes de base)	9, 13, 38, 39
Compatibilité environnementale	41
Concurrence loyale	17-21, 22-25
Conditions de travail	14
Confidentialité	37-40
Conflits d'intérêts	30-32
Conformité technique	41
Contrôle des exportations	26
Convention des Nations Unies contre la corruption	46
Convention européenne des droits de l'homme	46
Coopération avec des tiers	42
Copyrights	54
Corruption	17, 20, 27, 42, 46

D

Décisions d'affaires	31-32
----------------------	-------

Déclaration universelle des droits de l'homme (Nations Unies)	46
---	----

Développement durable	5, 43, 45, 46
-----------------------	---------------

Diversité	5, 9, 42
-----------	----------

Délit d'initié	36-37
----------------	-------

Documentation	21
---------------	----

Dommages-intérêts	8, 22
-------------------	-------

Données personnelles	40
----------------------	----

Dons	19-20
------	-------

Droits humains	16, 46-47, 49
----------------	---------------

Droits de la personne	16, 47
-----------------------	--------

E

Égalité de traitement	23
-----------------------	----

Emploi secondaire	32
-------------------	----

Équipements et installations de l'entreprise	38
--	----

Equité	5, 9
--------	------

Exportations (contrôle)	26
-------------------------	----

F

Financement du terrorisme	33
---------------------------	----

Fiscalité	35
-----------	----

Fournisseurs	9, 22-24, 36, 40, 42, 43, 46
--------------	------------------------------

H



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

Index

Heures de travail	14	Managers	10, 13, 15, 30
Hotline de lancement d'alerte « Let Us Know »	49	Marque Siemens Healthineers	32, 38, 49
I		Médias sociaux	28-29
Inclusion	5, 9	Médiateur	38-39
Informations de l'entreprise	36, 37, 38	Modèle de management	49-50
Informations privilégiées	36, 37, 39	myCority	13
Intégrité	4, 10, 16, 17	O	15
	27, 28, 38, 42	Organisation et supervision (obligations)	
Intégrité financière	34, 35	Organisation internationale du Travail (OIT)	13
Inventions	29	P	46
Investissements dans des sociétés tierces	32	Pacte mondial de l'ONU	
L		Pactes d'intégrité et de conformité	5, 46, 47
Lanceur d'alerte	49	Paiements de facilitation	27
Legal & Compliance	7, 20, 23, 25, 39, 44, 49	Privacy	19
Let Us Know	49, 50	Paiements sortants	40
Let Us Know Data Privacy	40	Partenaire commercial	21
Liberté d'association et droit de négociation collective	14	Période de silence	17, 23, 25, 31-33, 42-44
Liste des initiés	37	Portefeuille	39
Livres et registres	18, 34	Position dominante	41
Logiciels informatiques	29	Prestataire de soins	22, 25
Loi antitrust	22-25	Produits	7, 17, 18
M		Professionnel de santé	22, 23, 25, 26, 28, 29, 31, 41, 42, 45, 48
			7, 45



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

➤ Respect de l'autre | E

➤ Nos marchés | F

➤ Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

➤ Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

Index

Programmes d'actionnariat des salariés	37	Travail des enfants	14, 46
Programmes environnementaux	45, 46, 48	V	
Propriété intellectuelle	29	Violations de la conformité	41
Protection de l'environnement	48	Violations de la loi	8
Protection des données	40		
Q			
Qualité	5, 17, 28, 41		
R			
Recommandations et accords internationaux	46		
Reporting financier	34		
Représentants du personnel	49		
Réputation	8, 11, 22, 29 30, 33, 38		
Réseaux sociaux	38, 39		
S			
Santé & bien-être	15-16		
Sécurité au travail	15-16		
Sécurité personnelle	15-16		
Signalement (procédures)	10, 16, 49-50		
Sponsoring	20		
T			



Préambule

Qui sommes-nous en tant qu'entreprise ?

▼ Nos principes fondamentaux

Notre comportement | A

Notre travail d'équipe | B

La protection de notre entreprise | C

▼ Notre responsabilité

Notre responsabilité en tant que manager | D

› Respect de l'autre | E

› Nos marchés | F

› Notre entreprise | G

Notre portefeuille | H

Nos partenaires | I

› Société et environnement | J

Nos procédures de signalement

Index

Mentions légales

Mentions légales

Siemens Healthineers AG
Legal & Compliance
Karlheinz-Kaske-Str. 5
91052 Erlangen, Germany

Pour l'éditeur :

Dr. Benedikt Knothe,
Responsable Conformité

Édition : 2023

Copyrights:

Tous droits réservés, y compris de traduction, de reproduction et de copie, en tout ou partie.

Le présent document ne sera pas rappelé en cas de modification.

© 2023 Siemens Healthineers AG, Erlangen